

Réelle défense des TSEEAC ? ou Opération de communication ?

Le SNCTA a mis en cause, dans un tract récent, le fonctionnement de la CAP Avancement TSEEAC et a accusé les syndicats représentatifs – ceux qui siègent en CAP TSEEAC – d'appliquer de nouveaux critères d'avancement qui lèseraient les lauréats des concours EP/SP ICNA en cours de scolarité.

L'UTCAC se voit contraint de répondre à cette attaque dont chaque TSEEAC mesurera l'utilité au moment où l'existence même des CAP est menacée par le projet de loi relatif à l'organisation de la fonction publique ...

Une attaque mal ciblée

Il a échappé à ce syndicat que les conditions d'avancement des TSEEAC se sont fortement dégradées ces dernières années, **ce qui n'est pas le fait des Organisations Syndicales représentatives des TSEEAC.**

La question de « gestion de priorités » ne se posait pas avant l'instauration de taux pro/pro (nombre de promus par rapport au nombre de proposables remplissant les conditions statutaires) : **tous ceux qui conditionnaient passaient. Aujourd'hui, le taux pour l'avancement au principalat culmine à 40%.**

Une vue très partielle, voire partielle

Un des intérêts de ce passage dans le grade de TSEEAC/P est de pouvoir passer la 2^e qualification statutaire en vue d'être nommé dans le 3^e grade, mais aussi d'accéder à des emplois fonctionnels.

Dans ces conditions, il semble logique de ne pas privilégier les agents qui quittent le corps au détriment de **ceux qui veulent dérouler une carrière de TSEEAC**, d'autant moins que :

- **Ceux qui échouent au final**, et qui restent dans le corps des TSEEAC, sont reclassés avec effet rétroactif pour ne pas subir une « double-peine ». Ils **bénéficient** donc **de l'avancement de grade comme les autres.**
- **Ceux qui réussissent** et sont qualifiés intègrent la grille indiciaire ICNA qui n'est pas trop pénalisante par rapport à celle des TSEEAC. Ils **ne subissent qu'un très léger « préjudice » qui n'est que temporaire.**

L'UTCAC, qui demandera la suppression de cette 1^{ère} qualification dans le prochain protocole, avait tenté, au moment de la mise en œuvre de taux pro/pro défavorables, d'obtenir que ces avancements soient prononcés « hors quota » mais, seul comme souvent, n'avait pas obtenu satisfaction.

Une méconnaissance du corps des TSEEAC

Ce syndicat explique avoir écrit sur ce sujet à la Secrétaire Générale. Il oublie que **le corps des TSEEAC, en qualité de corps technique, est géré par SDRH, même si la CAP est présidée par SDP.**

Si ce syndicat veut réellement défendre le corps des TSEEAC, il serait mieux inspiré d'œuvrer pour le rétablissement de taux pro/pro de 100% plutôt que d'attaquer les syndicats représentatifs – ceux qui siègent en CAP – qui se battent pour obtenir ce retour à un avancement « automatique » pour les TSEEAC.